

**UNE FAMILLE DE  
PARFUMEURS GRASSOIS :  
LES DEBEZIEUX**

**Jean-Bernard LACROIX**

## • Melchior, gantier et parfumeur

Le 8 septembre 1655, maître Reboul notaire à Grasse rédige le contrat de mariage de Melchior Debezieux marchand parfumeur fils légitime et naturel de feu Jean-Joseph Debezieux et d'Isabelle Deblain de la ville d'Aix avec Jeanne Dabuisse fille de Donat Dabuis marchand lapidaire de Grasse en présence des témoins Pierre et Gaspard Dabuis orfèvres, frères de la mariée et de plusieurs autres parents. Melchior Debezieux reçoit mille livres pour la dot de son épouse, preuve de l'aisance financière de ces deux familles.<sup>1</sup> Melchior Debezieux est marchand parfumeur de la ville d'Aix mais il s'installe à Grasse où naît son premier fils Antoine en 1656, et le 15 janvier 1657, il donne procuration à Jean Cordier marchand gantier de la ville d'Aix pour « exiger et recouvrer toutes les sommes qui [lui] sont deubs par divers particuliers d'Aix [...] et comme ayant droit et cause de l'héritage de feu Joseph Debezieux vivant notaire royal audit Aix »<sup>2</sup>.

Le couple Debezieux a sept enfants, six garçons et une fille, Antoine, Pierre né en 1658, Raphaël en 1661, Françoise en 1664, Pierre Jean en 1665, Henry en 1668 et Jean-Claude en 1672<sup>3</sup>. Le 19 juin 1660, Melchior Debezieux « marchand gantier originere de la ville d'Aix habitant audit Grasse » achète à un marchand pelletier grassois pour 800 livres un jardin au quartier du Roi<sup>4</sup>. Il s'agit pour Melchior d'investir dans des terres qui lui permettront des cultures florales. Le 3 février 1665, Melchior Debezieux complète son patrimoine à Grasse en recevant pour solde de la dot de sa femme une pièce de terre plantée d'oliviers que son beau-père détient au quartier de Saint-Hilaire<sup>5</sup>. Le 6 mai 1666, Melchior Debezieux qui est absent de Grasse pour son commerce de « marchand gantier et parfumeur » reçoit procuration de son beau-père pour régler à Marseille la succession de Jacques Dabuis chapelain de l'église Saint-Martin de Marseille<sup>6</sup>.

Désormais Melchior est bien implanté à Grasse. Le 11 mars 1669 il achète une maison rue des Fabriques pour le prix de mille cent livres dont six cents payables au mois de mai suivant et les cinq cents restant pour la fête de Saint-Michel. La maison comprend également une boutique avec un cellier<sup>7</sup>. Fort de son expérience, Melchior Debezieux « marchand et maître gantier » reçoit en apprentissage pour trois ans de 1669 à 1672 Antoine Dobis de Grasse afin qu'il apprenne le métier de gantier moyennant vingt deux écus de trois livres à charge pour Debezieux de lui assurer la nourriture<sup>8</sup>. Melchior se rend fréquemment à Paris pour son commerce. Ainsi en novembre 1670, il y est en voyage d'affaire accompagné par le fils du procureur de la sénéchaussée de Grasse Barthélémy Vallete<sup>9</sup>. L'activité de parfumeur liée essentiellement à la culture du jasmin reste encore indissociable du métier de gantier.

Le 25 octobre 1668, Melchior Debezieux arrente « quatre faisses de jardin [...] desqueles sont agrégées de jasmin » pour une durée de sept ans<sup>10</sup>. Un nouvel accord précise le 6 février 1671 que Maurel devra cultiver avec soin les jasmins et notamment mettre du fumier comme engrais, faire les plantations lorsque Debezieux lui donnera les plants « et generalement tout ce quil conviendra fere pour raison de ce en sorte que ledit Debezieux

---

<sup>1</sup> ADAM, 3E 79/487, f° 1375

<sup>2</sup> ADAM, 3E 79/488 f° 820

<sup>3</sup> Plusieurs sont probablement morts jeunes car seuls trois garçons, Antoine, Pierre et Henry sont mentionnés plus tard dans les actes notariés.

<sup>4</sup> ADAM, 3E 79/490 f° 142

<sup>5</sup> ADAM, 3E 79/492 f° 702

<sup>6</sup> ADAM, 3E 79/493 f° 106

<sup>7</sup> ADAM, 3E 79/494 f° 796

<sup>8</sup> ADAM, 3E 79/494 f° 1000, 4 mai 1669

<sup>9</sup> ADAM, 3E 76/208 f° 185 v°

<sup>10</sup> ADAM, 3E 79/494 f° 504

naura autre soin que de cueillir la fleur pour l'employer à son profit »<sup>11</sup>. La femme de Melchior règle une première échéance en l'absence de son mari qui est à Paris et le 12 avril 1673, Melchior verse le complément pour les travaux de culture du jasmin d'Espagne sur les quatre faisses de jardin du quartier des Ribes<sup>12</sup>. Il solde le prix de la dernière année du contrat soit trente-sept écus le 31 décembre 1674<sup>13</sup>. Melchior fait l'acquisition d'un nouveau jardin dont il paye une partie des six cents livres le 17 octobre 1678<sup>14</sup> mais l'affaire donne lieu à un litige porté devant le Parlement de Provence si bien que le 17 août 1686 il règle encore une partie de la somme « sans préjudice du procès qui est pendant »<sup>15</sup>. Poursuivant ses acquisitions foncières, Melchior prend possession d'un autre jardin au quartier de Font Laugière pour un montant de quatre cent cinquante livres le 5 octobre 1686<sup>16</sup>.

Le 17 mai 1690 Melchior « marchand parfumeur et gantier » règle trois cents livres à un marchand de cuir de Grasse envers lequel il est débiteur à la suite d'un contentieux sur la qualité de peaux qu'il lui avait fournies. Selon Melchior, elles « se sont trouvées fraudées estant des peaux toutes gastées et non de recepte »<sup>17</sup>, ce qui a occasionné un recours devant le juge de Grasse qui a prononcé la sentence le 2 mars 1690.

Melchior meurt peu de temps après<sup>18</sup>. Le plus jeune fils Henry qui n'a que vingt deux ans reçoit d'Antoine, l'aîné sa portion héréditaire qui se monte à six cents livres le 1er juin 1694<sup>19</sup>.

#### • La deuxième génération : les frères Antoine et Pierre

Pierre Debezieux s'est installé à Draguignan où il est receveur de la ferme du tabac<sup>20</sup>, quant à Antoine, il a repris l'activité de son père à Grasse. Il s'est marié le 5 février 1692 avec Marie Saurin « fille de feu Antoine vivant bourgeois et demoiselle Honorade de Calvie ». La dot se monte à mille deux cents livres en argent « presentement et comptent en louis d'or et monnaie courante ». Il s'y ajoute « les robbes et trousses de la vailleur de trois cents livres. » La mère d'Antoine complète avec six cents livres à prendre sur sa dot et biens « incontinant après son décès »<sup>21</sup>. Le 20 avril 1695, Antoine Raimond et Antoine Debezieux tous deux marchands gantiers et parfumeurs de Grasse donnent procuration au sieur Chapuis de la ville d'Annonay en Vivarais pour retirer chez un marchand de cette ville « huit grosses de peaux de chevreau habillées en blanc belles bonnes et marchandes » et quatre autres grosses acquises par Debezieux « sur le pied de trente neuf livres dix sous la grosse »<sup>22</sup>. En fin d'année, le 23 septembre 1695, Antoine obtient le paiement de diverses fournitures faites à Cresp marchand marseillais décédé se montant à huit cent soixante livres qui se répartissent en quarante huit livres sept sous « pour huile de jasemin quil expedia audit feu Cresp en ceste ville le quinze septembre mil six cent nonante quatre »<sup>23</sup>, vingt neuf livres et neuf sous pour les droits, nolis et frais de transports de Cannes à Marseille par mer, vingt une livre « pour lui avoir parfumé six livres huile de bain à l'orange », sept cent vingt deux livres douze sous pour deux cents rups d'huile d'olive achetée par ledit Debezieux à Grasse pour le compte de

---

<sup>11</sup> ADAM, 3E 79/495 f° 2152 v°

<sup>12</sup> ADAM, 3E 76/224 f° 657

<sup>13</sup> ADAM, 3E 76/224 f° 1307

<sup>14</sup> ADAM, 3E 76/72 f° 109

<sup>15</sup> ADAM, 3E 76/74 f° 184 v°

<sup>16</sup> Règlement du 11 octobre 1688, 3E 78/11 f° 40 v°

<sup>17</sup> ADAM, 3E 79/504 f° 100 v°

<sup>18</sup> Un acte du 28 novembre 1691 fait état de son décès (3E 79/504 f° 444) ; le testament n'a pas été trouvé et les actes de catholicité ne comportent pas le décès pour 1690-1691

<sup>19</sup> ADAM, 3E 79/504 f° 1233. Henri ne bénéficie que d'une somme modeste et lorsqu'il se marie tardivement en 1712 avec Marie Anne Aussel la dot est quatre fois moins élevée que celle de son frère aîné.

feu Honoré Cresp à raison de trois livres douze sous le rup, enfin trente neuf livres dix sous pour divers droits et frais liés à l'achat de l'huile au moulin.

En 1695 également Antoine reçoit en apprentissage François Latil fils de Jean Latil marchand « pour lui apprendre et enseigner sa vocation de parfumeur »<sup>24</sup>. Au moment de la signature du contrat de mariage d'Antoine chez maître Gaïtte, Pierre a abandonné à son frère tous ses droits sur l'héritage de leur père pour préserver le patrimoine familial mais Pierre s'est à son tour marié et, ayant des enfants, entend annuler la donation. Pour éviter une procédure les deux frères s'arrangent à l'amiable par-devant notaire le 4 juillet 1697. Moyennant cinq cents livres versées par Antoine, Pierre « marchand parfumeur habitant à Draguignan » lui laisse le bénéfice de l'héritage paternel<sup>25</sup>.

Le 18 février 1697, Antoine « marchand et parfumeur » achète une écurie dans la rue des Fabriques<sup>26</sup>. Cinq jours plus tôt il a signé l'acte d'achat à Antoine Giraud d'un « vuide qu'il a dans sa maison atenant et venant vis a vis de la salle de la maison dudit Debesies, ladite maison située dans lanclos dudit Grasse a la rue des Fabriques ». Antoine pourra ainsi créer un cabinet accessible depuis sa salle mais il n'est pas autorisé à « passer ni prendre aucune antrée dans la montée et chambre dudit Giraud »<sup>27</sup>. Moyennant deux mille deux cents livres il acquiert conjointement avec un autre marchand parfumeur, Christophe Gillette une propriété, jardin et bâtiment « au terroir de Grasse, quartier de la Rouguiere de la contenance de deux journées ou environ »<sup>28</sup>, avec le bénéfice d'un jour d'arrosage par semaine, le samedi. Le règlement à Albert de Durand de Sartoux est fixé par annuités et le 3 avril 1700 c'est Pierre Debezieux « marchand dudit Grasse » qui avance mille trois cents livres à son frère pour y pourvoir moyennant « une pention annuelle et perpétuelle de la somme de soixante cinq livres »<sup>29</sup>. Pierre Debezieux est revenu à Grasse où il est, comme à Draguignan, « emploie aux affaires du roy pour le tabac de cette ville de Grasse »<sup>30</sup>. Manifestement aisé Pierre a consenti d'autres prêts : mille cinq cents livres au marchand Antoine Maure le 5 juin 1700<sup>31</sup>, six cent cinquante livres à Isabeau de Roberty remboursées le 16 février 1703, deux cents livres à Joseph Testoris maître perruquier de Grasse<sup>32</sup>, cent cinquante livres à un maçon le 30 avril 1703<sup>33</sup>, cinq cent quarante livres à Honoré de Puget sieur de Clermont en 1704<sup>34</sup>.

C'est en 1700 qu'est enregistrée la première naissance d'un enfant de Pierre Debezieux et Anne Veillon à Grasse : Jeanne Marie est baptisée le 26 août. Ils auront trois autres enfants : Marie-Anne en 1702, Pierre le 3 mars 1704 et Anne morte à quelques mois en 1707. Sans doute confronté à des besoins d'argent Antoine qui se trouve encore redevable de trois mille soixante quinze livres envers son frère Pierre lui cède le 18 février 1701 plusieurs jardins dont il est propriétaire à Grasse<sup>35</sup>. Le 11 septembre 1705, Pierre Debezieux arrante à Jacques Muraour jardinier, fils de Pierre aussi jardinier, le pré et le bâtiment nouvellement fait

---

<sup>20</sup> ADAM, 3E 79/504 f° 615, 4 mai 1692 et 03E 79/505 f° 176, 5 septembre 1695. Il est « sous fermier de la consommation du tabac en poudre de la ville de Draguignan ».

<sup>21</sup> Contrat de mariage du 4 février, ADAM 3E 1/344 f° 493

<sup>22</sup> ADAM, 3E 76/252 f° 125

<sup>23</sup> ADAM, 3E 76/166 f° 1091

<sup>24</sup> La convention privée n'est enregistrée que le 21 octobre 1721 à la demande d'Antoine, 3E 1/365 f° 908

<sup>25</sup> ADAM, 3E 79/505 f° 537

<sup>26</sup> ADAM, 3E 79/505 f° 473

<sup>27</sup> ADAM, 3E 76/205 f° 46

<sup>28</sup> ADAM, 3E 76/205 f° 157 v°

<sup>29</sup> ADAM, 3E 76/253 f° 736

<sup>30</sup> ADAM, 3E 76/253 f° 774 v°, 7 mai 1700 (voir aussi 3E 78/14 f° 444)

<sup>31</sup> ADAM, 3E 76/253 f° 804

<sup>32</sup> ADAM, 3E 76/255 f° 110

<sup>33</sup> ADAM, 3E 76/351 f° 238 v°

<sup>34</sup> ADAM, 3E 79/508 f° 173 v°, 17 décembre 1704

<sup>35</sup> ADAM, 3E 76/254 f° 51

qu'il possède au quartier de Foncinasse ainsi qu'un jardin acheté à François Isnard pour six ans moyennant deux cents livres par an. Pierre se réserve seulement l'usage de l'écurie qui est contre le bâtiment « pour y pouvoir loger des chevaux »<sup>36</sup>. Marchand et toujours en charge de la ferme du tabac entre 1706 et 1708, Pierre Debezieux continue de s'enrichir du prêt de fortes sommes d'argent : mille livres à un avocat de Grasse le 12 janvier 1706<sup>37</sup>, deux cent cinquante livres le 26 février 1706<sup>38</sup>, cent cinquante livres le 2 mai et cinquante le 6 mai 1707<sup>39</sup>. A deux ans d'intervalle entre le 13 juin 1704 et le 24 juillet 1706 il modifie son testament pour porter de 2 500 livres à 4 500 livres le legs en faveur de chacun de ses quatre enfants vivants<sup>40</sup>. Il continue aussi d'investir dans la terre, achetant deux nouveaux jardins au quartier de Foncinasse le 10 mars 1708<sup>41</sup>, indemnisant Baptiste Bompar « rentier desdits jardins des herbes et autres plantes et des travaux qu'il a faits à iceux ». Pierre meurt au cours de l'automne 1709 laissant trois enfants en bas âge et une veuve qui se remarie avec un autre marchand parfumeur grassois Joseph Artaud. Anne Peillon fait nommer un tuteur pour « pourvoir à leur éducation et alimentation ». Antoine Debezieux leur oncle qui est pressenti s'en dit exempt « pour avoir cinq enfants vivants et outre cella il est contrôleur des gabelles et billet à sels de cette ville »<sup>42</sup>. C'est finalement Jacques Peillon bourgeois qui est désigné par l'assemblée des parents le 30 octobre 1709. Le 26 septembre 1715, « étant sur son départ pour la ville de Paris » Jean-Baptiste Debezieux le fils aîné de Pierre né vers 1695 alors qu'il habitait Draguignan, donne procuration à son beau-père Joseph Artaud pour demander la reddition du compte de tutelle par Jacques Peillon bourgeois, son tuteur<sup>43</sup>. Un an plus tard, le 8 octobre 1716 c'est son oncle Antoine, marchand parfumeur qui est « en état de faire son voyage en la ville de Paris pour la vente des marchandises de son commerce ». Agé de soixante ans, Antoine préfère rédiger son testament avant de partir<sup>44</sup>. Il demande que sa sépulture soit faite dans la cathédrale « en la tombe de la famille des Rabuis »<sup>45</sup> et prescrit cent messes pour le repos de son âme. Il lègue à Scipion et Joseph ses deux fils et à Isabeau, Marie et Honorade ses trois filles mille deux cents livres chacun qui leur seront payées à leur majorité « ou sy un mariage au gré de leur dite mère se presante ». Il désigne comme héritière universelle sa femme Marie Saurin à condition « qu'elle ne pourra disposer de son héritage qu'en faveur de ses fils Scipion et Joseph ». Le testament est rédigé en présence de Christophe Gillette également marchand gantier et parfumeur, Michel Guichard marchand parfumeur. Le testament d'Antoine montre l'importance de la mortalité infantile de la fin du règne de Louis XIV puisque le couple a eu onze enfants entre 1694 et 1711. Honorade Marie née en 1693, Jeanne Marie née en 1694, Claire en 1701, Christophe en 1704, Barthélémy en 1710 et Marthe en 1711 sont décédés. Seuls survivent Elisabeth (vingt et un ans), Scipion (vingt ans), Marie Julie (dix-sept ans) Marie Honorade (treize ans) et Joseph Barthélémy (neuf ans). Le voyage à Paris s'est finalement passé sans encombres. Il y retourne en janvier 1718 et négocie les conditions du mariage de sa fille aînée avec Claude Charles Dulac « gantier de la ville de Paris résidant en cette ville de Grasse, fils de Charles Dulac marchand gantier parfumeur de Paris ». Antoine loge chez le sieur Crapon cul de sac d'Anjou dans la paroisse Saint-Germain. Le sieur Dulac approuve le dessein de son fils et « le mariage qu'il veut faire avec la demoiselle Isabeau Debezieux lequel mariage augmentera l'ancienne amitié qui est entre eux

---

<sup>36</sup> ADAM, 3E 76/255 f° 864

<sup>37</sup> ADAM, 3E 76/210 f° 1024 v°

<sup>38</sup> ADAM, 3E 76/256 f° 41

<sup>39</sup> ADAM, 3E 76/211 ff° 97 et 100

<sup>40</sup> ADAM, 3E 76/169 f° 908 v° et 3E/ 76/170

<sup>41</sup> ADAM, 3E 79/509 f° 204

<sup>42</sup> ADAM, 9B 214, 30 octobre 1709

<sup>43</sup> ADAM, 3E 76/357 f° 433 v°

<sup>44</sup> ADAM, 3E 76/358 f° 495 v°

<sup>45</sup> La famille de sa mère Jeanne Rabais

par rapport à leur commerce de marchandise ». Les conventions seront réglées « suivant l'usage du pays de Provence qui est régy par le droit écrit ou les père et mère sont garans et tenus de la dot de leur bru ». De leur côté les parents de Charles Dulac lui donnent la valeur de quatre mille livres sur l'héritage consistant en « marchandises de peaux de chevreau » pour mille livres qui seront fournies à Grasse « par ses marchands à Nonay<sup>46</sup> », mille livres en argent liquide et deux mille en billets payables dix-huit et trente-six mois après le mariage, célébré à Grasse le 6 février 1718. Le contrat est passé dans la maison d'Antoine Debezieux au quartier de la Rougière. La dot se monte à trois mille livres qui se répartissent en cent livres de robes et hardes, quatre cents livres en louis d'or et autre monnaie, cinq cents livres du fait de Marie Saurin payables après son décès et pour les deux mille livres restantes, Antoine cède à son gendre une maison qu'il possède rue des Fabriques et qui vient de l'héritage de son père<sup>47</sup>. La maison est effectivement expertisée pour deux mille livres le 8 mars 1718<sup>48</sup>. Elle consiste en une boutique de plain pied sur la rue, une cuisine sur l'arrière au rez-de-chaussée, une cave, aux étages cinq chambres sur le devant dont deux avec cabinet et cinq sur l'arrière. Il s'y ajoute, dans la même rue, une écurie de seize pans sur neuf de dix-sept de haut avec un entresol pour le fourrage et la paille. En 1718 également, le 27 juin, se marie Jean-Baptiste fils de feu Pierre Debezieux<sup>49</sup> avec Marie-Gabrielle Artaud fille de Joseph et de feu Claire Aubin. Le contrat de mariage rédigé par maître Peillon prévoit une dot de quatre mille livres, une partie payée immédiatement, le reste par rétrocession de créance à recouvrer<sup>50</sup>. Deux ans plus tard, le 14 janvier 1720, Antoine marie sa deuxième fille Marie Julie à Jean Chautard bourgeois d'Auribeau avec une dot de deux mille sept cents livres<sup>51</sup>. A l'occasion du mariage le jeune couple reçoit en outre de Henry Chautard une grande maison qu'il possède à Auribeau rue de la poste ainsi qu'une vigne et un bâtiment également à Auribeau. La dernière, Marie Honorade épouse Antoine Pons marchand le 16 janvier 1722.

Le 27 janvier 1723, Antoine Debezieux, âgé et malade fait rédiger une dernière fois son testament. Ses trois filles survivantes étant mariées et dotées, il institue comme héritier universel son unique fils survivant, Joseph<sup>52</sup> et au cas où celui-ci qui n'a que seize ans viendrait à décéder avant l'âge de trente ans sans enfant, tous ses biens reviendraient à Isabeau femme de Charles Dulac<sup>53</sup>.

### • La troisième génération : les cousins Jean-Baptiste et Joseph-Barthélémy

Jean-Baptiste Debezieux exerce comme son père Pierre et son grand-père Melchior la profession de marchand gantier et parfumeur. Le 13 octobre 1723, avec un autre gantier parfumeur Henri Teisseire, il donne procuration à Ollivier lui aussi marchand et parfumeur à Paris demeurant rue comtesse d'Artois pour le placement de liquidations dont « celles dudit sieur Debezieux de sept cent vingt livres auxquelles ont été réduits les billets de banque portés au visa à Paris par le sieur Lecre son commissioné [...] lesquels placements il fera sur les rantes perpétuelles au denier cinquante créés sur les tailles et particulièrement sil le peut sur la généralité de cette province ou de telle autre meilleure manière que leurdit procureur trouvera bon »<sup>54</sup>.

---

<sup>46</sup> Il s'agit d'Annonay en Vivarais

<sup>47</sup> ADAM, 3E 76/360 f° 84

<sup>48</sup> ADAM, 3E 76/360 f° 149

<sup>49</sup> Le 8 janvier 1720 son jeune frère Pierre qui s'apprête « à aller au service du roi » fait de Jean-Baptiste son héritier universel ou à défaut Joseph fils dudit Jean, 3E 79/514 f° 647

<sup>50</sup> ADAM, 3E 76/260 f° 577 v°

<sup>51</sup> ADAM, 3E 76/362 f° 27

<sup>52</sup> Scipion, l'aîné est décédé depuis son précédent testament en 1716

<sup>53</sup> ADAM, 3E 76/364 f° 493

<sup>54</sup> ADAM, 3E 79/517 f° 292

Le 27 août 1724 Jean-Baptiste Debezieux « constitue et assigne en dot » pour sa sœur Jeanne-Marie qui épouse Joseph Barquin marchand la somme très importante de quatre mille cinq cents livres léguées par leur père Pierre selon ses dernières volontés consignées par maître Floris le 24 juin 1708<sup>55</sup>, sa mère y ajoute cinq cents livres sans compter trois cents livres de trousseau. Jean-Baptiste règle immédiatement deux mille livres et le reste sera payé en cinq règlements annuels « lesquels ne pourra faire qu'en espèces sonnantes et non en aucune sorte de billets de banque, ni d'Etat »<sup>56</sup>. La faillite retentissante de la banque en décembre 1720 a en effet créé une défiance vis à vis des billets de banque émis à partir de 1719. Jean-Baptiste connaît la réussite. L'inconduite de son jeune frère Pierre né en 1704 lui a valu d'être emprisonné quelques temps sur plainte de François Pugnaire. Sa fille Jeanne-Marie Pugnaire a déclaré être enceinte de Pierre, ce qui est de fait reconnu dans la transaction signée chez maître Boudet le 29 août 1723. Jean-Baptiste vient au secours de son frère en se portant garant d'une somme de trois cents livres acceptée par la demoiselle Pugnaire pour cesser les poursuites. Jean-Baptiste paye immédiatement cent livres pour permettre la sortie de prison de Pierre. Les deux cents autres seront payées à la majorité ou au mariage de Jeanne-Marie<sup>57</sup>. L'année suivante, Pierre n'en fait pas moins un mariage digne de sa condition. Il épouse en 1725 Elisabeth Ferron fort bien dotée de quatre mille cinq cents livres par son père, le marchand Honoré Ferron<sup>58</sup>. Quelques jours plus tôt Marie Gabrielle Artaud accouche de son quatrième enfant et deuxième garçon Jean-Joseph. Le père Jean-Baptiste marchand gantier est alors absent, sans doute, comme cela ce produit régulièrement, à l'occasion d'un voyage commercial à Paris.

Le 10 octobre 1729, Henry, le dernier fils de Melchior, âgé de soixante et un ans, fait son testament peu avant sa mort demandant à être enseveli dans la cathédrale « en la tombe de la confrérie des âmes du Purgatoire ». Cent messes basses de requiem seront célébrées pour le repos de son âme. N'ayant pas d'enfant survivant, il désigne comme héritier son neveu Jean-Baptiste. Celui-ci après avoir recueilli l'héritage de son père, bénéficie des biens de son oncle, ce qui lui assure une confortable aisance<sup>59</sup>. La veuve Marianne Aussel n'entend pourtant pas se laisser totalement déposséder et le 27 novembre, après la mort de Henry réclame le bénéfice d'une donation de survie prévue dans son contrat de mariage. Finalement elle tient quitte son neveu moyennant deux cent cinquante six livres, restitution de sa dot, donation de survie et habit de deuil<sup>60</sup>.

Le 20 janvier 1733 Joseph Barthélémy Debezieux marchand parfumeur, seul fils et plus jeune enfant survivant d'Antoine se marie à vingt cinq ans avec Anne Perier fille unique de feu Pierre Perier chirurgien. La dot consiste dans la part de l'héritage reçue de son père estimée à mille livres à laquelle s'ajoutent « les robbes, linges et hardes » pour trois cents livres<sup>61</sup>. Le 7 novembre 1740 Anne Perier hérite également de sa mère et vend une propriété pour mille deux cents livres le 13 décembre 1740<sup>62</sup>. Après deux enfants morts en bas âge, le couple a un garçon baptisé le 4 octobre 1739, il reçoit le prénom de son parrain Jean-Baptiste Debezieux ; sa femme Marie-Gabrielle Artaud est la marraine. En 1739, le fils aîné de Jean-Baptiste Debezieux, Joseph, acolite qui se destine à l'état ecclésiastique est nommé chapelain de Saint-Jean-Baptiste de Malbosc<sup>63</sup> mais bien vite le 5 janvier 1741 il obtient une autre chapellenie plus prestigieuse, celle de Saint-François de Sale du monastère de la Visitation de

---

<sup>55</sup> Le testament ne figure pas dans le minutier de maître Floris en 1708, 3E 76/170

<sup>56</sup> ADAM, 3E 76/365 f° 87

<sup>57</sup> Le contrat n'est enregistré qu'en 1743 (3E 1/389 f° 1473 v°)

<sup>58</sup> ADAM, 3E 1/366 f° 662 v°

<sup>59</sup> ADAM, 3E 76/366 f° 820

<sup>60</sup> ADAM, 3E 76/366 f° 868

<sup>61</sup> ADAM, 3E 76/368 f° 371, contrat de mariage du 9 janvier

<sup>62</sup> ADAM, 3E 78/34 f° 813

<sup>63</sup> ADAM, 3E 76/370 f° 477, 5 février 1739

la ville d'Aix<sup>64</sup>. Jean-Baptiste Debezieux entretient des relations commerciales avec l'évêché puisque les comptes de l'économe du chapitre mentionnent en 1740 la dépense de 21 livres 13 sous pour « une caisse d'eau de fleur d'orange, savonnettes, pomades et essences »<sup>65</sup>. En 1747, Joseph réside à Paris et le 22 avril 1749, Jean-Baptiste marchand parfumeur et sa femme Marie-Gabrielle Artaud constituent une pension viagère annuelle de cent vingt livres en faveur de leur fils qui est au séminaire Saint-Charles à Avignon<sup>66</sup>. Joseph est à nouveau à Paris en 1753 et il donne procuration à son père pour arranger les revenus de sa chapellenie de Malbosc<sup>67</sup>. En 1747, ils ont largement doté leur fille aînée Marie-Anne lors de son mariage avec François Escoffier fils de Jacques marchand parfumeur et apothicaire à raison de quatre mille cinq cents livres. A l'occasion du mariage, le grand-père de François Escoffier, François Tombareilly leur donne un bâtiment et une vigne au terroir des Ribes comprenant une fabrique de blanchissage, un appartement au troisième étage de sa maison ainsi que la moitié de son héritage. La donation est estimée à dix mille livres. En outre après le décès de Pierre Tombareilly, Jacques Escoffier s'engage à associer son fils François au commerce de la parfumerie « pour raison duquel il se serviront de la planche ordinaire dudit sieur Tombareilly dans laquelle le nom de ce dernier sera toujours marqué »<sup>68</sup>. Jean-Baptiste Debezieux achèvera de régler la dot en 1755 par la remise d'une pièce de vigne à son gendre<sup>69</sup>. Par les familles Artaud, Escoffier, Tombareilly, Jean-Baptiste Debezieux s'assure des liens solides dans le milieu de parfumerie.

Au début de cette année 1747 le cousin de Jean-Baptiste, Joseph-Barthélémy Debezieux marchand parfumeur « étant detenu dans le lit, malade », alors qu'il n'a que quarante ans, fait rédiger son testament. Il est d'ailleurs tellement indisposé qu'il est dans l'incapacité de le signer. Il demande à être enterré dans la cathédrale, dans le « caveau de ses prédécesseurs ». Ses enfants, Jean-Baptiste et Anne reçoivent respectivement deux cents et cent cinquante livres et seront entretenus jusqu'à leur majorité ou leur mariage par leur mère Anne Perier qui est désignée comme légataire universelle<sup>70</sup>. Finalement il se rétablit. En 1750, il arrante « un jardin ou ferrage, limiers, citroniers » qu'il possède au quartier de la Rougière à l'exception de la « faisse » qui est devant le bâtiment et « le quarré et espace de terrain où sont les fourneaux qui servent aux distillations que le sieur Debezieux est en coutume d'y faire »<sup>71</sup>. En 1752 il achète une pièce d'oliviers et un bâtiment au quartier des Moulières pour onze cents livres<sup>72</sup>. En 1753, après avoir accouché d'une fille qui vivra quatre ans, sa femme meurt le 1er novembre à quarante trois ans. Joseph Barthélémy ne reste pas longtemps veuf puisqu'il se remarie trois mois plus tard, le 11 février 1754 avec une femme de son âge Marguerite Isnard elle aussi veuve d'un marchand, Thomas Henry.

#### • La quatrième génération : Jean-Joseph et Jean-Baptiste

Le 18 janvier 1763, Jean-Baptiste Debezieux marchand parfumeur âgé de soixante sept ans donne procuration pour consentir au mariage de son fils Jean-Joseph avec Marie Tapin, fille de Claude Tapin notaire à Clamecy et qui réside à Paris<sup>73</sup>. A l'évidence Jean-Joseph a noué des liens à Paris où il doit se rendre régulièrement pour le commerce de

<sup>64</sup> ADAM, 3E 76/371 f° 411

<sup>65</sup> G 672

<sup>66</sup> ADAM, 3E 76/85 f° 173

<sup>67</sup> ADAM, 3E 76/88 f° 212

<sup>68</sup> ADAM, 3E 76/84 f° 342 v°, 4 septembre 1747

<sup>69</sup> ADAM, 3E 76/90 f° 396 v°, 25 janvier 1755

<sup>70</sup> ADAM, 3E 79/528 f° 561, 13 février 1747

<sup>71</sup> ADAM, 3E 76/182 f° 900

<sup>72</sup> ADAM, 3E 76/182 f° 282, 1752

<sup>73</sup> ADAM, 3E 76/97 f° 36

parfumerie avec son père. D'ailleurs le 4 novembre 1766 pour ses soixante-dix ans, renonçant sans doute aux déplacements dans la capitale, Jean-Baptiste signe une procuration en faveur de son fils pour la vente de toutes les marchandises de parfumerie tant à Paris qu'ailleurs<sup>74</sup>.

Les deux enfants survivants de Joseph-Barthélémy se sont mariés, Anne avec Pierre Barbery lui aussi marchand parfumeur et Jean-Baptiste, à l'âge de vingt-six ans le 7 avril 1766 avec Marianne Mérigon âgée de seulement seize ans fille d'un autre marchand parfumeur grassois Jean-Joseph Mérigon en présence de plusieurs témoins dont Antoine Raibaud marchand parfumeur beau-frère de l'époux. Comme son cousin Jean-Baptiste, Joseph-Barthélémy renforce les liens avec plusieurs familles de parfumeurs grassois. Quatre ans plus tôt, Joseph-Barthélémy Debezieux a repris son testament marquant sa préférence pour sa fille au détriment de Jean-Baptiste. Il lui lègue quatre cents livres en l'instituant son héritier particulier. Il y joint cinq cent quatre-vingt trois livres pour le tiers héréditaire sur la dot de feu Anne Perier, mère de Jean-Baptiste, soit neuf cent quatre vingt-trois livres dont il veut que soit déduite la somme de huit cent dix-neuf livres « qu'il a payé à la libération de son fils et comme contraint et forcé procédent scavoir sept cents livres à la dame de Lambert d'Amirat épouse du sieur de Pontevès par acte publiq et cent dix-neuf livres pour memes causes que celle qui a ocasioné le payement fait à la dame de Ponteves ». Joseph-Barthélémy choisit Anne pour son héritière universelle. Mauvaise gestion, dilapidation ou malversation, on ne le sait mais le père n'a manifestement pas accepté les dettes de son fils auxquelles il a dû faire face et fait très rare, déshérite le fils au profit d'une fille. Pourtant après le mariage de Jean-Baptiste en 1766, les relations entre le père et le fils se rétablissent. Dans un nouveau testament rédigé le 14 juillet 1768, il ne lègue plus à sa fille Anne épouse de Pierre Barbery marchand parfumeur que 25 livres payables à son décès et institue son fils Jean-Baptiste héritier universel « seul et en tout pour par luy desposer de tout et en jouir à son plaisir et volonté »<sup>75</sup>.

Le 3 octobre 1770, Jean-Baptiste Debezieux parrain du précédent qui a plus de soixante-dix ans fait donation à Jean-Joseph son fils de « toutes les marchandises de son commerce de quelque espèce que se soient sans exception ny réserve y compris les detes actives et passives provenant dudit commerce de même que les utancilles que ledit sieur Debezieux père a, propres et necessaires audit commerce de parfumerie et encore tous les meubles, linges, argenterie et generalmente tous ses effets mobiliers quelconques aussi sans aucune reserve pour en jouir de tout par ledit sieur Debezieux fils dès aujourd'huy en vray maitre, le tout étant de la valeur de douze mille livres »<sup>76</sup>. De son côté la mère de Jean-Joseph, Marie-Gabrielle Artaud lui laisse une propriété au quartier de Foncinasse et des capitaux pour une valeur globale de douze mille huit cent quatre vingt dix livres. Ainsi l'héritage de Jean-Joseph approche les vingt-cinq mille livres. Il devra en échange « nourrir à sa table et entretiendra ses père et mère leur vie durant », leur donnant annuellement cent livres chacun pour leurs petits besoins. En cas d'«insuport » Debezieux fils devra payer à ses parents une pension annuelle de quatre cents livres chacun et leur fournir du mobilier consistant en « deux lits garnis de leurs rideaus, accessoires et couvertures necessaires tant d'été que d'hyver, dix huit draps de lit, un troisième lit pour l'usage d'un domestique, six draps de lit grossiers pour le même usage, six couverts, une cuillère à ragout le tout argent, toute la faïence et baterie de cuisine qui leur sera necessaires, six douzaines de servietes et six napes, une garde robe, une table fermée ou commode, deux miroirs, une table à miroir, deux tables à manger, une mets a pétrir, douze chezes, quatre tonneaux, un blutor ou crible à passer la farine » le tout de la valeur de six cents livres. En second lieu Jean-Joseph devra entretenir Magdelaine et Marie Debezieux ses sœurs qui travailleront pour lui avec une pension annuelle de trente livres pour

---

<sup>74</sup> ADAM, 3E 76/100 f° 641

<sup>75</sup> ADAM, 3E 76/184 f° 665, 20 mars 1762

<sup>76</sup> ADAM, 3E 76/104 f° 453

leurs petits besoins. De même est prévu le cas d'«insuport » avec pension annuelle viagère de cent vingt livres à chacune les laissant jouir de leurs chambres meublées. Au décès des parents, Jean-Joseph donnera à son frère aîné Joseph, prêtre, deux mille quatre cent livres. Enfin au cas où Jean-Joseph irait résider à Paris ou ailleurs pour y travailler de son commerce sans le consentement exprès de ses parents, la donation serait annulée.

Le même jour l'inventaire est consigné. Les effets mobiliers consistent en une ménagère de douze couverts en argent (360 livres), trois cuillères à ragoût et à soupe (200 livres), deux salières et six cuillères à café en argent (36 livres) six couteaux à manche d'argent (60 livres), soixante neuf draps de lit (444 livres), cent quarante quatre serviettes (144 livres), soixante douze essuie-mains (36 livres), vingt sept nappes (63 livres), six tours de lit (218 livres), six rideaux de fenêtre en toile de maison (24 livres), douze couvertures de lit, six de laine, trois d'indienne et trois de boutone (63 livres), quatre « vannes » d'indienne dont une avec les bords en taffetas vert (47 livres), un couvre-pied de satin rouge (6 livres) et trois d'indienne (12 livres), dix matelas de laine dont quatre d'une personne (168 livres), huit paillasses (24 livres) huit « traversiers » de laine (16 livres), cinq couchettes de lit en noyer (36 livres), quatre bancs en bois blanc et dix planches (4 livres), neuf tonneaux et une cuve (102 livres), quarante bouteilles de verre (23 livres). Les murs sont décorés de tableaux essentiellement religieux représentant sainte Marie-Madelaine avec un cadre doré (250 livres), saint Jean (30 livres), l'Annonciation (30 livres), saint Guillaume (24 livres), sainte Rosoline (30 livres), sainte Anne (24 livres) et d'autres plus petits : cinq de la Vierge dont une sur cuivre (39 livres), le Très saint sacrement (3 livres), saint Joseph (12 livres), Magdelaine (12 livres). Il s'y ajoute cinq tableaux représentant divers paysages pour 50 livres et deux sur le thème de l'automne et de l'été appréciés à 20 livres. Le mobilier compte quatorze chaises « à la dauphine couvertes d'indienne et de boucalan » (56 livres), quatre fauteuils (20 livres), deux garde-robes en noyer à quatre portes avec des tiroirs (37 livres), deux tables « fermées » en noyer (28 livres) et deux autres en pin (10 livres), trois tables à miroir en noyer (15 livres), un grand miroir à cadre noir (60 livres) et un petit (24 livres), deux pliants (24 livres), un canapé couvert de cuir de vache (24 livres), une commode en cerisier (18 livres), vingt-quatre chaises de paille (12 livres), deux canapés de paille (15 livres), six petites tables carrées en pin (9 livres), un bluteau en pin et une maie en noyer (18 livres). Le matériel de cuisine estimé à 130 livres se compose de deux gros chaudrons, trois chaudières, cinq casseroles, une petite bassine, trois paires de lendiers, un tournebroche et quatre broches, un trépied, deux grils, une poêle à frire, soixante assiettes en faïence, douze jattes, vingt-quatre assiettes de Gènes, pots de terre « et autres petites bagatelles de cuisine ».

Le matériel servant à la parfumerie comporte cinq gros alambics (300 livres), trois « beimeries » et six bassines de cuivre (200 livres), deux petits alambics et une serpentine (50 livres), trois douzaines de pièces de coton pour les chassis (36 livres), six douzaines de chassis en sapin garnis de fil dachard (18 livres), deux gros mortiers « arbre » avec leur pilon (48 livres) et un de pierre (6 livres), cent paires de plats pour la pommade (100 livres), deux presseoirs (100 livres), vingt vases en terre pour entreposer « le corps de la pommade » (40 livres), trois barres de fer (50 livres), ainsi que des « petites ustancilles propres audit commerce » (52 livres). La marchandise du magasin compte pour huit mille livres dont moitié en « pommade parfumée de différentes odeurs » ainsi que de l'essence de bergamotte pesant cinquante livres (400 livres), deux cents livres d'essence de lavande (400 livres), quatre vingt livres d'essence de citron (640 livres), cent douzaines de savonnettes ordinaires (250 livres), vingt quatre « estagnons » d'eau de fleur d'oranger (560 livres), deux cents douzaines de boîtes de bergamotte à quatre livres la douzaine (800 livres), cinquante livres d'essence de thym (150 livres) et de romarin (150 livres), vingt livres d'ambre (240 livres), cent douzaines d'étuis de bergamotte à trois livres la douzaine (300 livres) ; il s'y ajoute une créance de 94 livres sur deux marchands parisiens.

Désormais Jean-Joseph exerce seul l'activité commerciale, totalement consacrée à la parfumerie, place ses capitaux dans des propriétés et des rentes. En 1773 une constitution de rente annuelle de 50 livres en sa faveur est faite par précaution en « espèces d'or et argent de cours et non en anciens billets d'Etat »<sup>77</sup>, en 1774 il achète à Henry et Honoré Raybaud Lange, père et fils, également marchands parfumeurs une propriété rurale au quartier de Malbosc<sup>78</sup>. Le 4 juillet 1775, moyennant un prêt de 299 livres, il acquiert les récoltes de fleur d'oranger d'un propriétaire du Cannet sur les deux années à venir<sup>79</sup>. En 1776 il s'assure toute l'essence de lavande qui sera produite en septembre l'année suivante par un aubergiste de Cannes « au prix de trois livres la livre pezant rendue (à Grasse) dans la maison dudit sieur Debezieux, la totalité de laquelle essence de lavande pourra arriver à la somme de cent quatre vingt dix neuf livres quinze sol sans que ledit Portanier en puisse vendre à nul autre »<sup>80</sup>. Il donne par ailleurs procuration à un correspondant de Paris pour se pourvoir contre les héritiers du sieur Duval marchand confiseur à Paris pour une dette de cinq cent soixante neuf livres douze sous correspondant au « prix de marchandises livrées audit sieur Duval par ledit Debezieux<sup>81</sup>. »

Marie-Gabrielle Artaud épouse de Jean-Baptiste Debezieux meurt à l'âge de 76 ans le 5 février 1776 et est enterrée dans l'église Sainte-Marie à Grasse. Jean-Baptiste âgé de 80 ans ne lui survit que deux mois, il meurt dans sa maison au quartier de la Cheminée le 3 avril et est inhumé dans la chapelle des Pénitents noirs. Le 14 septembre les sœurs Honorée et Marianne Debezieux respectivement épouses de Jean Jaume docteur en médecine et de François Escoffier marchand parfumeur réclament au tribunal de sénéchaussée leur part d'héritage qui selon elles n'aurait pas été réglé par la donation de 1770 en faveur de leur frère. Celui-ci s'indigne lorsque les scellés sont posés jugeant inadmissible cet acte d'hostilité d'autant que des biens proviennent de son propre commerce. Il y a notamment dans le salon des marchandises prêtes à être expédiées par des voituriers à Paris le lendemain. L'inventaire réalisé à la demande des sœurs constitue un document d'un grand intérêt sur les fournitures de parfumerie écoulées auprès de la clientèle parisienne. Les colis consistent en quarante neuf douzaines de savonnettes, deux caisses contenant quatre vingt quinze livres de pommade en partie à la tubéreuse, en partie au jasmin, quatre caisses contenant cent soixante dix sept livres d'essence de lavande, une caisse contenant quarante huit livres d'essence de jasmin, six caisses contenant cent soixante deux douzaines de savonnettes soit grosses soit fines, deux caisses contenant quatre vingt dix livres de pommade au jasmin, quatre caisses contenant cent quatre vingt quatre livres de pommade à l'orange jaune, quinze caisses contenant neuf cent douze livres de pommade à l'orange blanche avec sept pots de jasmin, trois caisses contenant cent trente et une livres d'essence de citron, deux caisses contenant cent trente trois livres d'essence de thym, deux caisses contenant quatre vingt dix livres d'essence d'aspic, deux caisses contenant quatre vingt treize livres d'essence de romarin, trois caisses contenant cent trente quatre livres de pommade à la rose double, une caisse contenant dans huit grands pots cent quatorze livres de pommade à la rose double, une caisse contenant cent douze livres de pommade dans huit grands pots, moitié à la rose, moitié à l'orange blanche, quatre caisses contenant trois cent quatre vingt sept livres de pommade à l'orange en vingt quatre jarrons, quatre caisses contenant cent soixante treize livres d'essence de bergamote, quatre grands pots de pommade à l'orange pesant quatre vingt deux livres, treize pots de verre contenant soixante livres de pommade à l'orange, cent dix livres de pommades de diverses qualités dans des pots d'un quarteron, quatre vingt cinq livres de pommade à l'orange dans six pots de terre, trente

---

<sup>77</sup> ADAM, 3E 76/107 f°181

<sup>78</sup> ADAM, 3E 76/108 f° 246 v°

<sup>79</sup> ADAM, 3E 76/109 f° 250

<sup>80</sup> ADAM, 3E 76/110 f° 498

<sup>81</sup> ADAM, 3E 76/110 f° 212 v° 8 mai 1776

trois livres d'essence de thym, trente neuf livres d'essence de citron et quarante quatre livres d'essence de lavande dans des bouteilles, quatre vingt une livres de pommade de diverses odeurs dans des petits pots d'une once, quatre livres dans des pots d'un quarteron, cinquante cinq livres de pommade à l'orange double en partie dans des pots de verre, en partie dans des pots de fayence, douze bouteilles « apellées vulgairement matras dans lequel il y a de l'extrait d'ambre pezant brut trente huit livres sept onces n'ayant pas pu faire vider lesdites bouteilles qui sont exposées au soleil pour perfectionner ledit extrait d'ambre », vingt et une livres de pommade dans des petits pots. Jean-Joseph Debezieux réalise ainsi des expéditions importantes de ses fabrications à Paris en fin d'année.

L'inventaire se poursuit dans le « laboratoire où il y a des fournaux pour la distillation ». On y dénombre sur des étagères cent soixante sept paires de plats de terre « à l'usage du parfum de la pomade au jasmin et tubéreuses que nous avons trouvé garnis de ladite pomade et enflorés de fleur de jasmin à l'exception de quatorze paires qui le sont en tubéreuses ». L'expert parfumeur consulté indique que les plats ne sont parfumés qu'à demi et qu'il faut encore « un tems pour leur perfection ». La quantité estimée au poids se monte à quatre cent quatre vingt livres « poids de marc ». Il s'y ajoute deux bouteilles avec une livre et demie d'essence de bergamote, une bouteille avec une livre deux onces d'essence de girofle, une bouteille en fer blanc avec une demi livre de baume du Pérou, deux grosses bouteilles de verre contenant trente livres, trois flacons pour quarante livres, deux pots de fayence, dix de verre, huit baquets de terre, deux vases de terre. Il y a dans le laboratoire un alambic appelé bain-marie et cinquante deux autres petits, un gros mortier en marbre soutenu par une pièce de bois avec son pilon, une table de dix pans de long par quatre de large soutenue par deux pieds en forme de banc en bois de pin presque neuve, une autre table de neuf pans de long par trois de large en pin, cent quatre vingt trois paires de plats de terre vides à l'usage de la parfumerie, « deux romaines à balance tirant cinquante huit livres l'une, deux cent vingt sept livres l'autre », une petite balance « à deux coupes avec ses poids », une presse à l'usage de la parfumerie, cent quinze moules en fer blanc servant « à la fabrication des battons a pomade partie gros, partie moyens et partie petits », trois bassines en cuivre « dites bains marie », soixante grosses bassines « servant à l'usage de la cuite de la pomade », une autre bassine moyenne et deux petites en cuivre servant aux bains marie, quatre vases en fer blanc servant pour remplir les pots de pommade, deux spatules une grosse et une petite, une table carrée en noyer, deux tabourets en pin, un fauteuil, un grand panier rond en osier.

Dans un cabinet attenant au laboratoire un vase contient cinquante livres de corps de pommade non parfumée ainsi que neuf vases avec soixante et une livres de pommade parfumée partie à la rose, partie à l'orange, deux vases de terre vides de la contenance de trente livres chaque ; à côté du laboratoire, un petit magasin renferme soixante livres de pommade « qui n'a qu'une infusion à l'orange », un vase de terre avec cinq livres de graisse fondue gâtée, un vase vide pouvant contenir quarante livres, six paires de plats de fayence blanche servant à parfumer la pommade, deux pots de fayence de seize livres de contenance ainsi que plusieurs plats et assiettes d'étain. Dans une autre pièce attenante se trouvent vingt trois cuiviers dont neuf gros « servant à reposer le corps de pomade », treize vases appelés cailletiers, quatre jarres et deux mortiers. Ce n'est pas le seul endroit de la maison où l'inventaire dénombre des produits de parfumerie. En montant au salon on retrouve des stagnons<sup>82</sup> dont un contient quinze livres d'essence d'aspic, un six livres d'essence d'orange bigarra, un dix-huit livres d'essence de bergamote, une bouteille avec dix livres d'essence de thym, une dix sept livres d'essence de romarin ; deux caisses renferment l'une cinq cents pots de fayence d'un quarteron, l'autre cent pots de verre d'une once ; s'y ajoutent quatre sacs remplis de quatre cent vingt-cinq livres d'écorce d'orange, vingt-cinq petits jarrons de terre et un tamis à tambour pour les odeurs. Dans un pavillon séparé de la maison, cent dix chassis

---

<sup>82</sup> Estagnon : récipient métallique destiné à contenir des liquides

sont garnis de pièces de toile parfumées partie en jasmin et partie en tubéreuse, et vingt-six chassis non garnis, deux douzaines de pièces de coton servant à la parfumerie non parfumées, cent petites bouteilles carrées et trois cents pots de verre vert d'une livre et trente-huit d'une demie livre.

Une armoire en face du salon renferme outre des petits pots de fayence avec de la pommade, un estagnon de huit livres d'esprit de lavande, deux contenant cinquante livres d'esprit de vin, une bouteille de verre avec quatre livres d'essence d'orange du Portugal, une grosse bouteille avec quatre livres d'essence de citron, un pot de verre avec six savonnettes, trois sacoches remplies de trois livres d'écorces de citron, deux autres sacoches contenant deux livres d'essence de jasmin, quarante huit sacoches vides. Pour finir, huit boîtes en carton renferment quinze livres de pâte d'amende, trois livres d'écorce de bergamote, une livre de girofles et huit livres d'iris de Florence en poudre.

Malgré la protestation véhémement de Jean-Joseph, ses sœurs exigent l'inventaire de ses papiers estimant qu'il a bénéficié des actifs de leur père pour poursuivre son commerce de parfumerie. Sur le bureau sont posées cinq lettres récentes de Le Normand l'aîné d'Amiens, deux lettres de Dumas datées de Paris, une de Rastout d'Avignon. Un petit cahier intitulé « commission 1774 » comporte trois pages écrites ; un autre couvert de toile cirée commençant par Dieu bénisse notre commerce 1775, ayant dix pages écrites est « batonné » comme le précédent. Il s'agit de commandes réglées. Un livre relié couvert en parchemin de quatre vingt treize pages commence le 10 octobre 1765 et s'achève le 15 janvier 1771. Un autre livre de cinquante trois pages est le brouillard de débit et crédit de 1665 à 1676. La dernière page qui n'est pas entièrement écrite finit par ces mots « achetté de Viot deux estagnons lavande pesant net nonante neuf livres à trois livres dix sols payé comptant ». Tous les feuillets sont entièrement « croisés »<sup>83</sup> à l'exception de trois articles correspondant à des dettes de quarante huit livres dix sous de Girard, de vingt-deux et vingt-huit livres par deux marchands et trois articles correspondant à des sommes et fournitures dues par Debezieux : quatre vingt quatorze livres à un marchand, trois livres huit onces de romarin à son « compère » Girard<sup>84</sup> et mille deux cent cinquante deux livres de savon en vingt-neuf pains à trente livres le quintal soit trois cent soixante quinze livres et douze sous. Sur un autre livre presque tout en blanc les articles sont barrés sauf onze correspondant à des sommes dues à Debezieux entre mars et septembre 1776 se montant à deux mille quatre cent soixante trois livres dont une dette de fourniture de marchandise de neuf cent soixante six livres. Le greffier fait le décompte total « des articles de rentrée ou soit recette » contenus à la fin du cahier intitulé « état de dépense et d'entrée ». Les soixante articles donnent une recette totale de trente six mille huit cent vingt deux livres reçues par Debezieux « en argent ou en billets y étant compris deux cent huitante huit livres que ledit sieur Debezieux déclare avoir reçu d'Escoffier pour remettre à Jaume, ledit sieur Debezieux ayant au surplus déclaré que les mille quatre vingt deux livres reçues à Avignon de Rastou luy furent remises par ce dernier pour acheter pour luy des marchandises à Paris ». Le calcul des dépenses se monte à treize mille six cent soixante huit livres. Même si Jean-Joseph réagit en indiquant qu'il a engagé d'autres dépenses lors de son dernier voyage à Paris et que ce n'est « qu'un brouillon imparfait » le bénéfice n'en est pas moins considérable. Un autre cahier contient les copies de « lettres de voitures et polices » ouvert le 7 septembre 1774. Un brouillard de crédit couvert de papier bleu mentionne les expéditions de marchandises à « Paris, Lyon et autres villes » pendant l'année 1776. Deux cahiers de courrier et trois liasses de lettres au nombre de cinq

---

<sup>83</sup> Barrés car les règlements ont été effectués

<sup>84</sup> En 1779, la famille Girard compte trois marchands parfumeurs, Antoine, Antoine fils de Joseph et Jean-François (3E 79/572)

cent quatre vingt de diverses provenances et cent quarante trois lettres de change acquittées complètent l'inventaire des papiers commerciaux<sup>85</sup>.

Le 12 janvier 1780 le cousin de Jean-Baptiste, Joseph Barthélémy meurt à son tour à l'âge de soixante treize ans, cinq jours après avoir pris des dispositions testamentaires qui traduisent une nouvelle mésentente avec son fils et peut-être aussi sa reconnaissance envers son gendre Pierre Barbery puisque celui-ci l'héberge dans sa maison. Ainsi, il lègue symboliquement cinq sous à son fils Jean-Baptiste<sup>86</sup> et aux trois plus jeunes enfants de sa fille Marianne qui est décédée un mois plus tôt. « Et pour ses héritiers universels seuls et en tout il a nommé et institué Joseph Barthélémy<sup>87</sup> Debezieux fils aîné dudit sieur Jean-Baptiste et Joseph Barthélémy Barbery fils aîné dudit sieur Pierre, les deux petits-fils pour iceux jouir et disposer de l'héritage dudit testament à son plaisir et volonté »<sup>88</sup>.

Jean-Joseph Debezieux qui a connu des difficultés avec ses sœurs poursuit un commerce fructueux dans la capitale même s'il est confronté à certains aléas comme la faillite de Bertrand marchand parfumeur de Paris rue Comtesse d'Artois qui lui doit mille sept cent quarante cinq livres pour le prix de marchandises livrées<sup>89</sup>. Il peut réaliser d'importantes acquisitions foncières puisque le 19 avril 1781 il prend possession d'une « pièce et vigne » pour un montant de cinq mille trois cent dix huit livres dont trois cents livres correspondent à « la récolte pendante consistant en bleds, figues, raisins et ollives »<sup>90</sup>. L'estimation de ses biens pour l'imposition cadastrale passe de mille six cent onze livres en 1779 à deux mille cent cinquante sept en 1789. Le 13 juillet 1782, Jean-Joseph Debezieux achète à Georges Hugues ménager du Cannet pour le prix de cinq cent quatre vingt dix neuf livres « la fleur d'orange marchande et de recete du jardin qu'il possède audit Cannet pendant le courant de huit années sans quil puisse en vendre à aucun autre et ce sur le pied de cinq sols la livre »<sup>91</sup>. Jean-Joseph Debezieux a aussi sa propre production de fleurs sur ses terres à Grasse. Le 8 novembre 1783, il arrente à Jacques Foucard jardinier de Grasse, « la ferraje » qu'il possède au quartier de Foncinasse pour cinq ans moyennant trois cents livres par an, « obligeant ledit fermier de vendre audit sieur Debezieux toutes les fleurs quelconques qui se trouveront dans ladite ferraje moyenant le prix, savoir, le jasmin de cinq sols la livre, la fleur d'orange à cinq sols la livre pesant, et la fleur de cascade à deux sols et demi la livre, la fleur des roses à trois sols le cent, les cassies a quarante huit sols la livre, les jonquilles à trois sols l'once [...] s'obligeant de plus ledit Foucard fermier de laisser après le courant du présent bail la quantité de cinq mille trois cents jasmins d'Espagne qui se trouvent actuellement plantés dans ladite feraje [...] et si après les cinq années de rente il se trouve une plus grande quantité de cinq mille trois cents jasmins d'Espagne, ledit sieur Debezieux les payera audit Foucard trois livres le cent [...] comme encore ledit Foucard s'oblige de laisser à la fin du présent bail la quantité de dix huit cents jasmins (sauvages) qui sy trouvent actuellement sans quil puisse en augmenter le nombre et sil en manque seront payés par ledit fermier audit sieur Debezieux à

<sup>85</sup> ADAM 7B 533, 14 au 19 septembre 1776

<sup>86</sup> Les rares informations trouvées au sujet de Jean-Baptiste sont les actes de baptême de ses nombreux enfants (onze) parmi lesquels Antoine en 1785 a pour parrain le parfumeur Antoine Chiris fondateur de l'entreprise Chiris et Madeleine Thècle la dernière, née en 1789, morte l'année suivante. Le 8 novembre 1789 Jean-Baptiste paye cinq livres deux sous pour le modeste bien figurant toujours au cadastre au nom de Barthélémy (3E 79/575). Antoine meurt à Paris le 8 janvier 1808 à seulement 23 ans. Sa mère veuve de Jean-Baptiste comparait à Grasse le 12 mai 1808 pour la déclaration de succession consistant dans le sixième des biens de son père. La succession va à ses frères et sœurs survivants : Pierre (né en 1769), André (1773), Madeleine (1767) et Marie (1778) (3Q 3793)

<sup>87</sup> Les prénoms paraissent erronés, les fils aînés de Jean-Baptiste Debezieux et Pierre Barbery étant à priori Pierre et Jean-François

<sup>88</sup> ADAM, 3E 78/61 f° 289

<sup>89</sup> ADAM, 3E 76/115 f° 115

<sup>90</sup> ADAM, 3E 76/115 f° 173 v°

<sup>91</sup> ADAM, 3E 76/116 f° 333 v°

raison de dix sols le cent »<sup>92</sup>. Un an plus tard il achète une nouvelle propriété comprenant « jardin arrosable complanté d'orangers, jasmins, herbes potagères, bâtiment et leur commun que le sieur Bounin possède hors rampart de cette ville quartier de la Fontone ou soit Fonssinasse »<sup>93</sup>.

En 1784, Jean-Joseph rencontre des difficultés pour être remboursé de quatre vingt six livres correspondant à la fourniture de deux caisses d'huile surfine en bouteilles expédiées en juin 1784 à Clément contrôleur des étapes et convois militaires. Il donne procuration à Drappe le jeune marchand parfumeur de Nancy pour récupérer l'argent<sup>94</sup>. L'aisance de Jean-Joseph Debezieux lui permet d'acheter en 1786 à Joseph Floris conseiller du roy, « les offices et charges de conseiller du roy, lieutenant particulier civil et accesseur aux soumissions au siège de Grasse pour la faire pourvoir et jouir le sieur Pierre Joseph Louis Magdelaine Debezieux son fils aîné<sup>95</sup> avocat en Parlement avec tous ses droits, privilèges, honneurs, prérogations et émoluments attachés et dépendants des dites charges et offices » moyennant six mille livres<sup>96</sup>.

Alors qu'il est en route pour Paris au cours d'un nouveau voyage d'affaires, Jean-Joseph Debezieux meurt à Ivry dans le district de Beaune en Côte d'Or, le 7 décembre 1790. Il y est inhumé dans le cimetière<sup>97</sup> le 10 mai 1791. Sa veuve Marie Tapin fait procéder à l'ouverture du testament mystique secret déposé par Jean-Joseph le 25 octobre 1781. Il demande que soient célébrées quatre cents messes après son décès par les révérends pères Capucins de Grasse. Il lègue vingt quatre livres à chacune des trois confréries du Saint-Sacrement de Notre-Dame dans la cathédrale et de Notre-Dame de Valcluse à Auribeau, cent livres à chacun des hôpitaux « de Saint-Jacques, la Charité, la Miséricorde, le Mont de piété et des incurables ou soit de la Miséricorde de cette ville ». Sa femme Marie Tapin disposera de l'usufruit de ses biens sa vie durant. Sa fille Madeleine-Marguerite-Sophie est bénéficiaire de vingt mille livres « qui lui seront payées lors de son mariage ou majorité en argent, capitaux ou biens fonds [...] outre et par dessus ses hardes et trousseau qui n'excedera pas quatre mille livres ». Il s'agit de sommes très importantes qui prouvent l'enrichissement de Jean-Joseph. Il lègue à son fils cadet Antoine, vingt-quatre mille livres dans les mêmes conditions qu'à sa sœur. Jean-Joseph institue enfin comme héritier universel et général son fils aîné Pierre-Joseph-Marie<sup>98</sup>-Magdelaine « avec cette condition néanmoins que mondit héritier continuera de faire le commerce de parfumerie [...] et dans le cas qu'il viendrait à quitter ledit commerce de parfumerie et de se séparer de sadite mère sans son approbation et consentement par écrit, audit cas je revoque ladite institution d'héritier en sa faveur et je luy substitue ledit Antoine Debezieux mon fils cadet »<sup>99</sup>.

### • La cinquième génération : Antoine, dernier parfumeur

Le 7 juin 1791, Antoine Debezieux âgé de vingt ans assisté de son curateur Pierre Escoffier Tombarelly<sup>100</sup>, contracte mariage avec Marie-Gabrielle Escoffier fille de Jacques Escoffier Tombarelly lui aussi négociant en parfumerie. La dot de Marie-Gabrielle se monte à

---

<sup>92</sup> ADAM, 3E 76/117 f° 425

<sup>93</sup> ADAM, 3E 76/118 f° 509

<sup>94</sup> ADAM, 3E 76/118 f° 421

<sup>95</sup> Né le 16 décembre 1766

<sup>96</sup> ADAM, 3E 76/120 f° 319 v°

<sup>97</sup> L'extrait mortuaire a été enregistré par maître Court notaire à Grasse à la demande de Pierre Joseph Louis Magdelaine Debezieux le 5 messidor an II (3E 76/127 f° 229)

<sup>98</sup> Par acte de notoriété du 15 messidor an III il est indiqué que Marie a été mentionné par erreur dans le testament au lieu de Louis (3E 76/239 f°408)

<sup>99</sup> ADAM, 3E 76/125 f° 140

<sup>100</sup> Antoine est apparenté aux Escoffier par la sœur aînée de son père mariée en 1747 au parfumeur François Escoffier, père d'Antoine et François Escoffier eux aussi parfumeurs.

quinze mille livres. De son côté la mère d'Antoine, Marie Tapin « en considération du présent mariage » déclare renoncer à tous les droits d'usufruit sur l'héritage de son mari consistant « a tout ce qui concerne le commerce de la parfumerie sous la réserve d'un tiers, à ses droits d'usufruit sur le jardin, maison et dépendances situés au terroir de cette ville quartier de Fontemine », ainsi que ceux sur la campagne de Moulières. Elle lui donne également mille cinq cents livres. Conformément au testament de leur père, son frère Pierre-Joseph-Louis-Magdelaine Debezieux lui cède pour la valeur de vingt quatre mille livres la propriété de Fontemine estimée douze mille livres, la campagne de Moulières pour six mille livres. Les six mille livres restantes sont versées en espèces. Enfin à titre personnel son frère aîné ajoute une augmentation de legs de quatre mille cinq cents livres. Moyennant ce capital de trente mille livres, Antoine renonce à tous droits et prétentions sur l'héritage<sup>101</sup>.

En 1792 Pierre-Joseph-Louis-Magdelaine est devenu juge au tribunal de district de Grasse<sup>102</sup>, tandis que son frère a repris l'activité de parfumerie. La fille d'Antoine, Marie-Mathilde née en 1792 épouse en février 1813 Jean-Louis Gratien Champossin négociant à Nice, fils d'un lieutenant de gendarmerie retraité. Antoine Debezieux négociant parfumeur et sa femme Marie-Gabrielle Escoffier constituent une dot de vingt mille francs pour leur fille, cinq mille pour le compte d'Antoine et quinze mille pour celui de Marie-Gabrielle comportant trois mille francs de trousseau, deux mille en numéraire, le « jardin, ferraje et bâtiment » à Grasse au quartier de Foncinasse estimé douze mille francs, les trois mille francs restants payables après le décès d'Antoine<sup>103</sup>.

Quelques mois plus tôt, le 7 septembre 1812, le frère aîné d'Antoine, Pierre-Joseph-Louis-Magdeleine a déposé en préfecture à Nice une caisse scellée contenant les modèles et pièces descriptives d'une machine « propre à filer économiquement le chanvre et le lin »<sup>104</sup> en vue d'obtenir un brevet d'invention de cinq ans ainsi qu'un procédé pour la fabrication de la toile sans couture. Le juriste, fils de parfumeur s'intéresse à l'industrie mais a renoncé à celle qui a fait la fortune de sa famille.

Marie-Mathilde meurt à quarante neuf ans le 18 décembre 1841. Son père Antoine dit Tonin Debezieux, propriétaire et ancien parfumeur à Grasse meurt à soixante et onze ans le 14 février 1843. Ses petits-enfants Champossin héritent mais la famille abandonne la parfumerie et se fixe à Paris. Avec la génération d'Antoine s'achève aussi l'ère des négociants dont la fabrication est artisanale pour laisser la place à une véritable industrie.

---

<sup>101</sup> ADAM, 3E 76/125 f° 182 v°

<sup>102</sup> Au titre d'héritier de Jean-Joseph, il a de nombreuses créances (3E 76/126 f° 187, 7 prairial an II). Le 8 ventôse an III à l'occasion d'une procuration, il est qualifié de commissaire national du tribunal de district de Grasse (3E 76/239 f° 142)

<sup>103</sup> ADAM, 3E 76/426 f° 50, 2 février 1813

<sup>104</sup> ADAM CEM 487

## Les vêtements de la famille Debezieux

Jean-Joseph Debezieux et sa femme, Marie Tapin, ont dans leur maison de Grasse un important vestiaire qui est détaillé dans l'inventaire de 1776. Il est intéressant pour l'histoire du costume. Les vêtements sont répartis dans des garde-robes et deux commodes à trois tiroirs de quatre chambres. Les vêtements de Madame Debezieux sont évidemment les plus nombreux et les plus variés. Pour sortir elle a huit manteaux, trois en mousseline<sup>1</sup> deux noirs de « sans pareille » anciens car presque usés, un noir en dentelle, un blanc en taffetas garni en gaze neuf et un autre en taffetas garni en blonde<sup>2</sup>. Elle a trois mantelets, petits manteaux sans manches dont elle se couvre les épaules deux en basin, un en mousseline « ou soit lisat »<sup>3</sup>. Un « prétention »<sup>4</sup> est garni en coton doublé ; pour se couvrir la tête elle dispose d'un capuchon en taffetas noir, d'un « mouchoir à capuchon » de « sans pareille » garni en gaze. Elle a en outre soixante-et-onze « mouchoirs », vulgairement appelés pointes, indique le rédacteur. Ceux-ci sont portés sur la tête ou au cou, « pour le col » est-il précisé pour sept d'entre eux. Le tissu est pour moitié environ du « pilou de la toile de maison », et pour le reste de la mousseline, deux de gaze, l'un noir l'autre « garni en blonde », un de soie pour l'hiver. Sur les trente-six pour lesquels figure l'indication quatorze sont en couleurs, vingt deux en blanc. Elle porte souvent une coiffe, elle en a trente-sept, toutes garnies de dentelles avec une proportion de dix-sept en mousseline pour trois de gaze « montées en ruban ». Dix autres coiffes servent pour la nuit, la plupart garnies en mousseline et quelques unes en petites dentelles. Une est montée avec un ruban noir. Elle a aussi, probablement pour la nuit, six bonnets doublés « de femme » garnis moitié en dentelle, moitié en mousseline. Parmi ses coiffures se trouve également une « thérèse » en soie garnie de blonde. Elle met des gants en peau blanche. Sur douze paires une seule est en soie. Elle porte aussi des mitaines, gants qui laissent libres quatre doigts dont elle a trois paires de soie en filoché<sup>5</sup>. Il s'y ajoute six paires de mitons<sup>6</sup> dont une en soie à filoché. Un autre accessoire, le manchon, sert à protéger les mains. Elle en a deux l'un en soie garni de satin<sup>7</sup> l'autre d'un gros de Tours<sup>8</sup> broché. Madame Debezieux a un grand assortiment de chemises, soixante-huit en toile de maison garnies en mousseline. Par élégance, elle en agrémenté les manches d'engageantes<sup>9</sup> ou de manchettes. Ces accessoires froncés sur le poignet, en mousseline, en gaze ou en dentelles comptent deux ou trois rangs. Cinq paires sont en mousseline brochée et une garnie de petite blonde. Aux vingt paires s'ajoute une paire de cache coudes en dentelles. Elle met généralement des bas en coton dont elle a soixante paires et seulement neuf en soie, quatre en fil et une en filoselle<sup>10</sup>. Les corsets au nombre de dix huit sont tous en toile de coton. Pour la maison, Mme Debezieux a un large choix de tenues avec treize déshabillés, vêtements d'intérieur, et seize robes de chambre dont voici le détail : six déshabillés d'indienne, un à fond jaune, un blanc et noir, un doublé de soie et trois autres avec leurs jupes, un déshabillé en « lisa », deux en mousseline sans jupe, deux en basin<sup>11</sup> avec leurs jupons, et deux en cotonne<sup>12</sup> fleurie » avec leur jupe ; trois robes de chambre avec leur jupe d'un petit bourg rayé, fond blanc et noir, deux avec jupe gros de Tours bâtard dont une à fond bleu rayé, une avec sa jupe en satin rayé à fond jaune, une en cotonne à fond bleu rayé, une avec sa jupe « dit batavia doublé », une autre « avec sa jupe de batavia rayé blanc et noir », une robe de

---

<sup>1</sup> mousseline : toile de coton très fine

<sup>2</sup> blonde : dentelle de soie aux fuseaux

<sup>3</sup> lisard ? : sorte de toile des Indes

<sup>4</sup> Ce terme vestimentaire n'a pas été identifié

<sup>5</sup> tissus à large maille

<sup>6</sup> le terme de miton est parfois une variante de mitaine ou une moufle ; mais il peut aussi désigner une manchette couvrant l'avant-bras ce qui rend l'identification incertaine

<sup>7</sup> satin : étoffe de soie caractérisée par son brillant

<sup>8</sup> gros de Tours : étoffe de soie à gros grain

<sup>9</sup> « engageantes » dans le texte

<sup>10</sup> filoselle : grosse soie mélangée à du coton

<sup>11</sup> basin : étoffe croisée de fil et de coton

<sup>12</sup> étoffe de coton commune

chambre « batavia » avec sa jupe quadrillée », une avec sa jupe d'indienne et une autre d'indienne à fond violet, une robe de chambre blanche avec sa jupe en mousseline, une en satin avec son tablier très usé, enfin une en étamine<sup>13</sup> « fort vieille ». Elle ne manque pas non plus de robes et de jupes : une robe et sa jupe gros de Naples<sup>14</sup> « presque neuf » garnie en milleret,<sup>15</sup> une robe de satin avec son jupon doublée en soie et garnie en milleret, une robe en satin avec sa jupe fort usée, une autre robe en satin chiné avec la jupe, une robe avec sa jupe jaune uni, une robe avec sa jupe de taffetas chiné, une robe avec sa jupe à fond bleu « appelée prussienne », une robe avec son jupon bourg, une camisole<sup>16</sup> et une jupe en serge<sup>17</sup> d'Orange, quatre jupes en basin, une jupe en cotonne, une autre dans la même matière de couleur bleue avec un décor de bouquets, deux autres toujours en cotonne, l'une à petits bouquets, l'autre à grands bouquets, une jupe en soie jaune très usée, deux petits « batavia »<sup>18</sup>, un à petites raies, un noir et blanc « avec son jupon demi usé » ainsi que trois jupons piqués dont un de « lisa » et un de satin vert. Si les couleurs et motifs sont rarement précisés, le goût pour les rayures apparaît évident notamment dans les déshabillés ainsi que les motifs de bouquets sur les jupes. Par dessus le jupon, elle attache à la ceinture des petits sacs, les poches. On en compte dix-neuf en toile de maison dont sept paires.

Les mouchoirs « à moucher » sont au nombre de vingt-neuf, sept blancs et vingt-deux « en couleurs aubenas ». Elle porte parfois un tablier, cinq sont en indienne et un en mousseline tous à moitié usés.

Le vestiaire de Mme Debezieux compte également un grand nombre de « coquettes »<sup>19</sup>, trente-cinq presque toutes en mousseline à l'exception de deux en gaze et une en filoché.

Pour s'apprêter, Mme Debezieux utilise deux « toilettes » en basin garnies en mousseline et un « peignoir », lingerie posée sur les épaules pour protéger les vêtements quand elle se coiffe. Huit « comodés » piqués sont mentionnés dans l'inventaire. Il peut s'agir de ces armatures sur lesquelles on dressait les cheveux pour les coiffer à la Fontange mais cette mode datait de la fin du règne de Louis XIV. Peut-être perdurait-elle à Grasse. Elle a le choix entre douze paires de souliers, neuf garnies en soie, trois en peau.

Enfin, sa tenue complète de deuil comporte la robe de soie appelée rapt de saint Maur, une paire d'engageante réservée à cet usage et deux coiffes.

M. Debezieux utilise quarante chemises, toutes en toile de maison garnies de mousseline dont neuf de mousseline festonnée. Il met sur la poitrine devant la chemise un des seize plastrons interchangeables en toile. Pour compléter la chemise il a quatre tours de col, deux douzaines de cols et trois paires de manchettes effilées. M. Debezieux a en outre cinq corsets en basin, deux « carsons »<sup>20</sup> en coton, dix-neuf paires de bas en majorité en soie à la différence de ceux de sa femme : dix paires en soie, sept en fil et deux en filocelle. La mention de la couleur ne porte que sur trois paires qui sont noires. Ses neufs mouchoirs « pour moucher » sont en toile de maison. Pour s'apprêter, comme son épouse, il a une « toilette » de basin garnie de mousseline. La tenue masculine consiste dans l'association d'un habit<sup>21</sup>, d'une veste et d'une culotte. Certains constituent des ensembles de même couleur et de même tissu : un habit avec veste et culotte de drap noir ; un habit, veste et culotte de velours de coton cramoisi<sup>22</sup> avec un petit cordonnnet en or

---

<sup>13</sup> étamine : étoffe de laine très légère

<sup>14</sup> gros de Naples : variété de taffetas, étoffe de soie à gros grain en faveur au XVIIIe s.

<sup>15</sup> milleret : passementerie servant à la garniture des robes

<sup>16</sup> camisole : corsage

<sup>17</sup> serge : tissu léger de laine

<sup>18</sup> paraît être une sorte de jupe d'après la mention d'une robe de chambre « avec sa jupe dit batavia » mais il peut aussi s'agir d'un tissu ; d'après une autre indication : « une robe de chambre avec sa jupe de batavia ». L'inventaire mentionne aussi après une jupe en cotonne, « une autre batavia violet avec sa jupe demi usée »

<sup>19</sup> ce terme vestimentaire n'a pas été identifié. L'inventaire en mentionne avec des fichus dans une commode, dix huit et quinze groupées avec des pointes et engageantes

<sup>20</sup> déformation de caleçon ?

<sup>21</sup> le terme d'habit apparu sous Louis XVI désigne le justaucorps

<sup>22</sup> couleur rouge vif très en vogue dans le costume à la fin du XVIIIe s.

et boutons de même ; un habit , veste et culotte gros de Tours gorge de pigeon ; un habit, veste et deux culottes de moire bleue ; un habit, veste et culotte de camelot de couleur verte. Deux autres habits n'ont pas de veste et culotte assortis, un de drap doublé d'une serge en soie et l'autre en drap vert doublé de soie. Il a aussi une redingote en drap d'Elbeuf avec un petit galon d'or terni. Le vêtement porté sur le justaucorps a fait son apparition sous la Régence et remplace souvent l'habit sous Louis XVI. Sur les dix autres vestes et dix autres culottes seules quatre sont assorties : deux ensembles en basin, un en satin doublé en peluche fort vieille, un en taffetas couleur paille avec un galon en argent. Les six vestes restantes sont en soie « avec quelques fleurs d'or fort vieille », en taffetas noir, en serge avec un petit galon en or très usée, en soie bleue piquée avec un galon en or et deux en satin dont une brodée en or et en soie. Les six culottes isolées sont en velours de coton doublé de peau, en velours de soie très usée, en calamandre noire également très usée, et trois en satin, deux noires et une bleue ternie.

Il en ressort que les couleurs portées sont variées , noir, vert, bleu, rouge et le jaune paille. Les tissus adaptés aux saisons ou aux usages divers, travail, voyages le sont tout autant : basin, drap, serge, camelot, velours de coton ou de soie, soie, taffetas, satin, moire, calamandre.

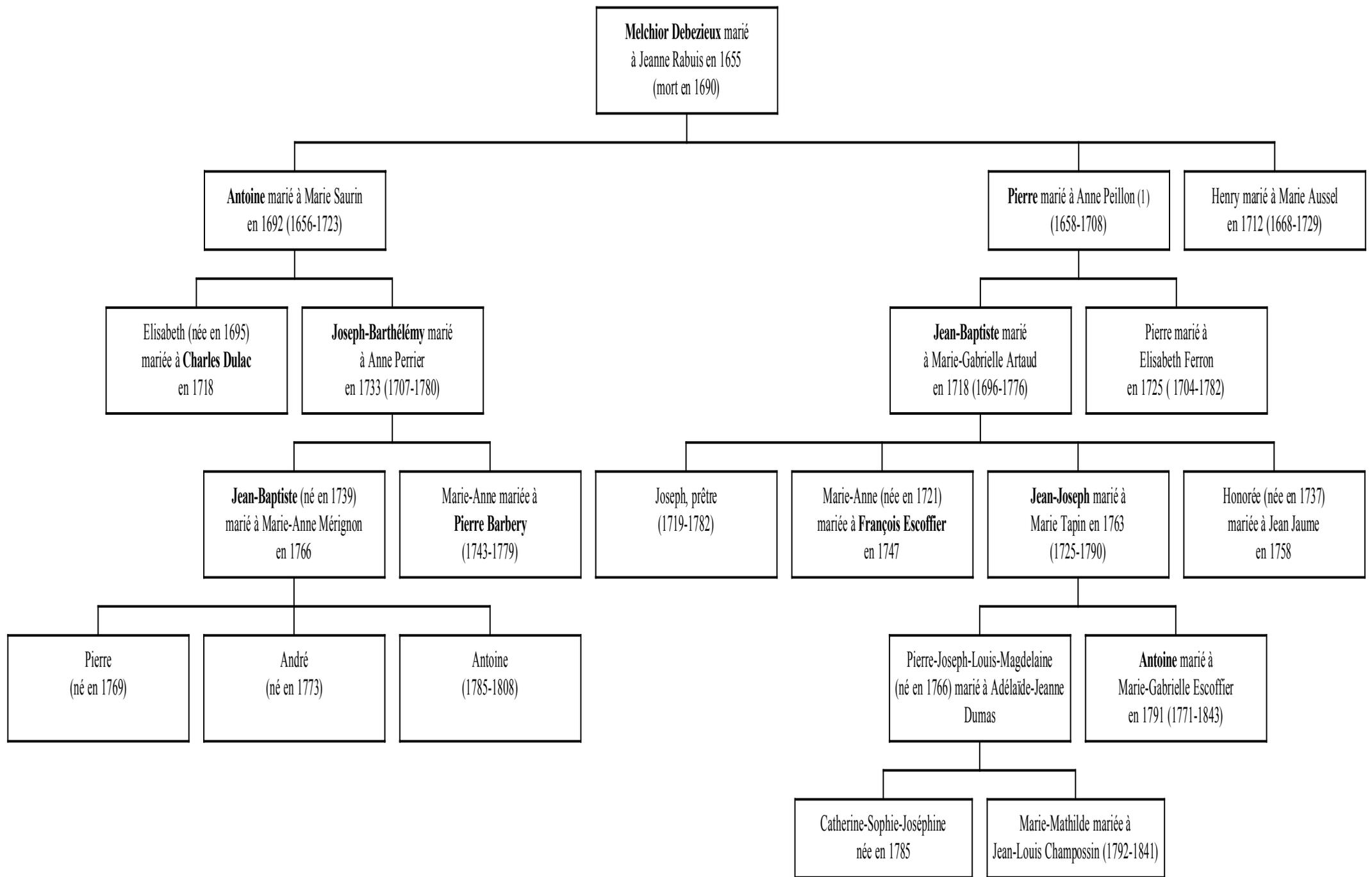
Galons en or ou en argent, broderies notamment des fleurs en or ou en argent enrichissent les plus belles tenues<sup>23</sup>.

A la maison, il porte des chaussons, (treize paires) et des bonnets en coton (huit) ou en toile (neuf). Les cinq bonnets de nuit sont en toile. Pour porter sous sa perruque il a dix sept calottes en toile. Il n'a que deux paires de souliers « marroquins » mais il sont neufs.

Les vêtements des enfants sont beaucoup plus modestes. Depuis leur mariage en 1763, Jean-Joseph et Marie ont eu quatre garçons dont deux au moins sont vivants en 1776, Pierre-Joseph-Louis-Madeleine et Antoine qui a cinq ans. Pour leur baptême, on se transmet de génération en génération des « couvertes ». Les Debezieux en ont deux : une de damas cramoisi garnie d'une dentelle en or et en argent doublée d'un taffetas, l'autre de mousseline « garnie d'une dentelle fort antique et fort usée ». Une toilette en boutis garnie en mousseline sert aux enfants. On ne compte que « six linges à mailloter de langes », six petits corsets, six petites chemises, douze bonnets en coton, sept mouchoirs d'enfants, vingt-six paires de bas en coton et en fil, le tout à moitié usé. Il s'y ajoute un habit d'été en droguet doublé d'une serge de soie, un petit manchon et ce que les enfants portent sur eux.

---

<sup>23</sup> Au milieu de l'inventaire des habits, vestes et culottes on relève également « une hollandaise bergancon assez bonne », vêtement non identifié.



Les caractères gras indiquent les parfumeurs

(1) Après la mort de Pierre, Anne Peillon épouse le parfumeur Joseph Artaud